



Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Campagne d'appel à projets

1^{er} degré—Public

Haute-Garonne

Du 16 mai au 16 septembre 2022

Éditorial



L'éducation artistique et culturelle est une dimension essentielle de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des enfants. Elle œuvre à l'émancipation de chacun de nos élèves et concourt à la lutte contre les inégalités.

Pour ces raisons, le président de la République s'est engagé à ce que 100 % des élèves bénéficient d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, riche et structuré.

Des projets artistiques et culturels ambitieux, construits en partenariat, doivent permettre de développer à la fois les trois piliers que sont l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

En parallèle, le suivi du développement de l'EAC dans les écoles est effectué, depuis janvier 2021, grâce à l'outil ministériel ADAGE qui permet de recenser l'ensemble des projets des écoles et de garder la mémoire du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Cet outil permet également de répondre à la campagne d'appels à projets pouvant être financés par l'Éducation Nationale. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des propositions à destination des élèves de notre département pour l'année scolaire 2022-2023.

Je vous remercie pour votre engagement au quotidien en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour 100% de nos élèves.

Mathieu Sieye,
Directeur Académique
des services de l'éducation Nationale de la Haute-Garonne

ADAGE

permet aux écoles de :



RECENSER DES PROJETS

Tout au long de l'année



SOLLICITER DES FINANCEMENTS

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DEPARTEMENTALE D'APPEL A PROJETS

pour des projets culturels conventionnés
pour des projets culturels hors convention

Du 16 mai au 16 septembre 2022

La campagne académique d'appel à projets 2022— 2023

Calendrier Campagne

2022—2023

→ 16 mai 2022

Lancement de la campagne académique d'appel à projets

→ 16 mai — 16 septembre

Dépôt des projets sur ADAGE en se référant au livret d'accompagnement

→ A partir du 19 septembre

Expertise des projets déposés

→ Du 3 au 7 octobre

Commission de validation des projets

→ A partir du 13 octobre

Notification aux écoles des projets retenus (par ADAGE)

→ Dès la mise en œuvre du projet

[Ajustement des effectifs réels sur ADAGE pour les projets retenus](#)

- 1 — Prendre connaissance du livret d'accompagnement de la campagne 2022 — 2023
- 2 — Faire le lien avec le directeur et l'équipe pédagogique sur la place du projet dans le projet culturel de l'école
- 3 — Faire le point sur le budget du projet avec le directeur
- 4 — S'assurer auprès du directeur de disposer du profil « rédacteur de projet » pour pouvoir saisir le projet proposé dans ADAGE
- 5 — Accéder à ADAGE (Portail webarena— scolarité du 1^{er} degré – Application dédiée à la généralisation de l'EAC)
- 6 — Entrer dans la campagne 2022— 2023 en cliquant sur le bouton « ouvert »

La formalisation du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) grâce au recensement, aide l'école dans la répartition équilibrée des moyens alloués à l'EAC pour l'ensemble des élèves.

PROJETS CULTURELS CONVENTIONNÉS

Les projets s'inscrivent dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève et dans le volet culturel du projet d'école.

LE PROJET :

- présente une démarche pédagogique de qualité qui associe obligatoirement les 3 piliers de l'EAC : rencontres-pratiques-connaissances ;
- selon des situations variées et des modalités diversifiées, implique l'élève dans une dynamique individuelle et collective d'expérimentation, d'exploration, de recherche, de création ;
- construit une pratique réflexive chez l'élève (retour d'expérience...);
- vise des objectifs de formation par l'art et à l'art à partir des programmes d'enseignement et du socle commun de connaissances, compétences et de culture et du référentiel de compétences de l'EAC (B.O du 9 juillet 2015) ;
- présente l'objectif essentiel d'un partenariat reposant sur la rencontre avec un professionnel de la culture et l'expérience d'une démarche de création, d'interprétation ou d'investigation pour l'élève ;
- est co-construit avec un ou plusieurs partenaires culturels (prioritairement du territoire local) ;
- le nombre d'heures d'intervention de l'artiste ou de partenaire scientifique en présence des élèves doit rester conséquent (sur une base de 10 heures d'intervention) ;
- propose un ou plusieurs temps de restitution ou de valorisation au-delà des élèves impliqués dans le projet ;
- Les attentes, le rôle de l'enseignant et de l'intervenant sont clairement définis et régulés tout au long du projet (co-construction, co-animation, évaluation).

**Chaque école ou RPI ne peut présenter qu'un seul projet.
Tout dossier déposé doit être co-construit avec le ou les partenaires.**

DANSE À L'ÉCOLE

Titre à renseigner dans ADAGE : **31; DAE**

Domaines

danse

Partenaire

13 villes : Aucamville, Auterive, Beauzelle, Blagnac, Carbonne, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnax, Léguevin, Muret, Rieux, Tournefeuille et Villeneuve Tolosane

Conseil Départemental (DAVV)

Contact

CPD EPS

cpdeps31-2@ac-toulouse.fr

Public cible

école (tous niveaux)

Effectif

classes: 13 (1 classe par ville partenaire en complément des financements accordés pour chacune d'entre-elles)

Total classes villes partenaires: 65 environ

Lieux

écoles, salles de danse des villes partenaires, gymnases, salles des fêtes

Période

octobre 2022 à juin 2023

Intervenant

1 compagnie chorégraphique associée à chaque ville partenaire

Pour en savoir plus...

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/arts-et-cultures>

Le projet

Ce projet mené en partenariat (DSDEN 31 - villes partenaires - Conseil Départemental (DAVV) et compagnies chorégraphiques) permet aux élèves, accompagnés d'artistes professionnels, de s'engager dans une démarche de création tout au long de l'année scolaire dans le domaine de la danse. Dans une recherche de maillage du territoire, l'accueil dans les 13 salles de spectacle des villes partenaires permet en outre à d'autres classes du département de participer aux rencontres départementales de mai/juin 2023 regroupant des classes de la petite section de maternelle à la classe de 3^e de collège.

La démarche

Étapes 1 et 2

En octobre, rencontre avec les artistes associés.

D'octobre à décembre, travail des élèves préparatoire à la venue de l'artiste.

Étape 3

De janvier à mars, intervention de l'artiste (de 9 à 10 heures en moyenne). Les élèves assistent en priorité au spectacle vivant proposé par la compagnie mais aussi à d'autres spectacles chorégraphiques.

Étapes 4 et 5

En avril, écriture chorégraphique puis restitutions en mai/juin.

Le contenu du projet

Fréquenter (les rencontres) : les élèves assistent à un spectacle proposé par la compagnie, voire d'autres spectacles programmés par la ville partenaire.

Pratiquer (les pratiques) : les élèves pratiquent l'activité danse avec l'enseignant en collaboration avec les artistes de la compagnie chorégraphique associée. Ils présentent le résultat de leur travail sur une scène lors des rencontres départementales et devant les familles.

S'appropriier (les connaissances) : l'élève se familiarise avec le lexique spécifique à la danse permettant notamment l'analyse d'œuvres chorégraphiques (mobilisation de ses savoirs et de ses expériences pour développer un esprit critique sur les œuvres).

Restitutions envisagées/possibles

Participation à une des journées de rencontre départementale « Danse à l'école » et présentation devant les élèves de l'école/ Participation à la restitution devant les familles.

Dépenses à envisager

Co financement obligatoire (DSDEN 31, mairie, coopérative scolaire...). Deux déplacements des élèves sont à prendre en charge par l'école (spectacle vivant et rencontre départementale).

Remarques

Contraintes matérielles : choix de lieux propices au déroulement de l'activité dans des conditions optimales (studio de danse, salle de jeu, gymnase).

Fonctionnement : en classe entière.

Jumelage de classe : mise en place d'une correspondance entre élèves engagés dans ce même projet d'éducation artistique.

Formation liée au projet : accompagnement de la rédaction et de la mise en œuvre du projet par les conseillers pédagogiques (circonscription et département).

ARTS DU CIRQUE

Titre à renseigner dans ADAGE : **31; Pronomades**

Domaines

arts du cirque

Partenaire

Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public- Pronomade(s) en Haute-Garonne, DRAC Occitanie, Communauté de communes Cagire Garonne Salat, Conseil Départemental 31

Contact

CPD EPS

cpdeps31-2@ac-toulouse.fr

Public cible

école (cycle 3)

Effectif

1 classe par commune partenaire (en complément des financements accordés par le partenaire)

3 projets au total : écoles d'Aspet, d'Encausse-les-Thermes, de Ganties

Lieux

écoles, salles de danse des villes partenaires, gymnases, salles des fêtes

Période

octobre 2022 à juin 2023

Intervenant

intervenants artistiques proposés par le partenaire

Pour en savoir plus...

www.pronomades.org

Le projet

Les partenaires signataires ont travaillé ensemble à la consolidation d'un « parcours cirque » cohérent et exigeant, pour tous les élèves du territoire, des cycles 3 et 4. Le cirque contemporain permet au jeune public de découvrir la diversité des formes contemporaines du spectacle vivant : arts de la piste, arts de la rue, théâtre, musique, danse, multimédia.

La démarche

Étapes 1 et 2

En octobre, rencontre avec les artistes associés/ travail des élèves préparatoire à la venue de l'artiste.

Étape 3

Intervention des artistes (18 heures en moyenne). Les élèves assistent au spectacle vivant proposé par la compagnie/ les élèves visitent les Thermes, lieu de création et d'accueil en résidence de Pronomade(s).

Étapes 4 et 5

Ecriture du spectacle présenté par les élèves lors de la rencontre et de la restitution. Participation à la rencontre et à la restitution.

Le contenu du projet

Fréquenter (les rencontres) : les élèves assistent à un spectacle proposé par la compagnie de cirque associée.

Pratiquer (les pratiques) : les élèves pratiquent l'activité cirque avec l'enseignant en collaboration avec des artistes de la compagnie associée.

S'approprier (les connaissances) : l'élève se familiarise avec le lexique spécifique du cirque qui leur permet d'analyser des œuvres. Ils visionnent des extraits avec la médiation de l'artiste.

Restitutions envisagées/possibles

Présentation du résultat de leur travail lors d'une rencontre scolaire et une restitution devant les familles.

Dépenses à envisager

Co financement obligatoire (DSDEN 31, communauté de communes, coopérative scolaire, Pronomade(s)...).

Remarques

contraintes matérielles : choix de lieux propices au déroulement de l'activité dans des conditions optimales (salle des fêtes, gymnase, lieu de répétition des Thermes)

fonctionnement : en classe entière

formation continue liée au projet : accompagnement de la rédaction et de la mise en œuvre du projet par les conseillers pédagogiques (circonscription/département) et la codirectrice de Pronomade(s).

FESTIVAL DES ÉCOLES QUI CHANTENT

Titre à renseigner dans ADAGE : **31; EQC**

Domaines

musique, chant choral

Partenaire

Jeunesses Musicales de France 31

Contact

CPD en éducation musicale

sabine.morie@ac-toulouse.fr

eric.marilleau@ac-toulouse.fr

karine.robert2@ac-toulouse.fr

Public cible

école (cycles 2 et 3)

Effectif

2 classes maximum par école (2 classes de cycle 2 ou 2 classes de cycle 3 ou 1 classe de cycle 2 et une classe de cycle 3)

Entre 64 et 70 classes (suivant l'effectif par classe)

Lieux

écoles

entre 8 et 10 salles de concert dans le département

Période

octobre 2022 à juin 2023

Intervenant

musiciens du conservatoire de Saint-Gaudens

pianistes accompagnateurs : Xavier Camarasa, Thierry Ollé

Pour en savoir plus...

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/arts-et-cultures>

Le projet

Ce dispositif permet à 3 ou 4 classes ayant travaillé un même répertoire de cycle 2 ou de cycle 3 de se rencontrer sur un lieu de concert. Les enseignants, engagés dans ce projet, dirigent alternativement les chants accompagnés par un ou plusieurs musiciens, lors des concerts.

La démarche

Étape 1

En octobre, réunion d'information par les conseillers pédagogiques d'éducation musicale (CPEM) : distribution du matériel, partitions et MP3.

Étape 2

En novembre/décembre, ateliers de pratique destinés aux enseignants proposés par les CPEM (technique d'apprentissage et direction de chœur).

Étape 3

En janvier/février, co-interventions (CPEM/enseignants) dans les classes lors de séances de chant choral.

Étapes 4 et 5

En mars/avril, répétition commune en présence de musiciens.

En mai/juin, répétition générale et concert devant un public de parents .

Le contenu du projet

Fréquenter (les rencontres) : les élèves rencontrent des lieux de spectacle vivant (salle de concert), des musiciens accompagnateurs, un répertoire de chants de compositeurs contemporains.

Pratiquer (les pratiques) : les élèves pratiquent le chant choral avec l'enseignant, développent des compétences vocales et transversales (posture du chanteur, posture, écoute...).

S'approprier (les connaissances) : l'élève utilise un vocabulaire spécifique à l'éducation musicale et particulièrement au chant.

Restitutions envisagées/possibles

Répétitions et concerts sur chaque site : Saint-Orens (Altigone), Colomiers (Hall Comminges), Fonsorbes (salle du Trépadé), Toulouse (Théâtre des Mazades), Ramonville Saint-Agne (salle des fêtes), Saint Gaudens (Parc des expositions), Auterive (salle Allégria), Cazères ou Carbonne.

Dépenses à envisager

Deux déplacements des élèves (2 répétitions) sont à prendre en charge par l'école.

PIÈCES À LIRE, PIÈCES À ENTENDRE

Titre à renseigner dans ADAGE : **31; PALPAE**

Domaines

théâtre

Partenaire

Théâtrede-laCité

Contact

Isabelle Turlan

isabelle.turlan@ac-toulouse.fr

06 72 23 24 41

Emilie Pradère

e.pradere@theatre-cite.com

06 81 57 89 61

Public cible

école (CM2 ou CM1/CM2)

Effectif

1 classe par école

7 classes pour le projet

Lieux

écoles

Théâtrede-laCité, Toulouse

Période

année scolaire 2022-2023

Intervenant

intervenants artistiques proposés par le partenaire Théâtrede-laCité

Pour en savoir plus...

<https://theatre-cite.com/avec-vous/actions/pièces-a-lire-pièces-a-entendre/>

Le projet

Avec **Pièces à lire, pièces à entendre** des écoliers et des collégiens explorent des écritures théâtrales, écritures en cours ou textes de la programmation de la saison, préalablement choisis par le Théâtrede-laCité. Accompagnés par leurs professeurs et par des comédiens, dans leurs classes et au Théâtrede-laCité, ils partagent l'expérience de la lecture à voix haute de ces pièces écrites pour être oralisées, s'expriment et échangent sur leurs interprétations, leurs compréhensions et leurs perceptions sensibles de ces textes.

La démarche

Lecture de cinq textes identiques dans toutes les classes engagées, entre octobre et avril. Circulation de valises lecture en complément.

- venue à deux spectacles de la saison jeune public du Théâtrede-laCité, rencontre avec les équipes artistiques et visite des coulisses.

- interventions de comédiens et/ou metteurs en scène dans les classes et/ou au Théâtrede-laCité, en décembre, mars, mai et juin.

- échanges entre classes - au cours du projet et séances de travail partagées au Théâtrede-laCité à mi-parcours - objets de liaison école-collège autant que possible.

- journée de rassemblement en fin de parcours : les jeunes lecteurs se réunissent au Théâtrede-laCité pour se donner à entendre, en présence de certains auteurs, des lectures des textes découverts, et partager leurs réactions ou interventions sur ces écritures à travers des « traces visuelles et sonores » qu'ils ont réalisées.

Le contenu du projet

Fréquenter (les rencontres) : les élèves rencontrent des artistes – des auteurs, des metteurs en scène, des comédiens. Ils rencontrent des œuvres – des textes littéraires et des spectacles vivants. Ils fréquentent un lieu culturel, le Théâtrede-laCité et les professionnels qui y travaillent.

Pratiquer (les pratiques) : les élèves sont amenés à lire à voix haute des textes de théâtre jeune public contemporains.

S'approprier (les connaissances) : sur le genre dramatique, sous différentes formes ; sur les textes, les spectacles, les artistes, les lieux de culture ; sur la lecture, la mise en voix et les échanges oraux.

Restitutions envisagées/possibles

Rencontres lectures à voix haute au Théâtrede-laCité (journée de rassemblement en fin de parcours) et éventuellement enregistrements.

Dépenses à envisager

Billetterie et déplacements au Théâtrede-laCité

Remarques

Réunions régulières –hors temps scolaire- des enseignants et personnels du service éducatif du Théâtrede-laCité pour le suivi de la mise en œuvre du projet et la mutualisation des pratiques de classe qu'implique cette action. Pour les enseignants, stage de 2 jours avec un artiste pendant les vacances d'octobre (à confirmer).

THÉÂ – OCCE

Titre à renseigner dans ADAGE : **31; THEA OCCE**

Domaines

théâtre, danse contemporaine

Partenaire

OCCE de Haute-Garonne

Contact

Sabine Morié

CPD en éducation musicale
sabine.morie@ac-toulouse.fr

Cécile Murat

animatrice pédagogique OCCE 31
c.murat@occe.coop

Public cible

école (CM2 ou CM1/CM2)

Effectif

nombre de projets déterminés
par la commission

Lieux

écoles

Le Kiwi (Ramonville Saint Agne),
Espace Roguet (Toulouse) pour
les rencontres intermédiaires et
finales

Période

décembre 2022 à juin 2023

Intervenant

Compagnie Rends-toi Conte
Compagnie Rêves de Théâtre
Compagnie Diotime

Pour en savoir plus...

[http://www.occe.coop/~ad31/spip.php?
article53](http://www.occe.coop/~ad31/spip.php?article53)

Le projet

THÉÂ est une action d'éducation artistique et culturelle de l'OCCE, en faveur du développement du théâtre, de la danse et de la rencontre des écritures dramatiques contemporaines. Cette action est menée en lien avec des compagnies théâtrales.

La démarche

Étape 1

En novembre, réunion de lancement du projet.

En décembre, 1 journée de formation pour les enseignants.

Étape 2

Les classes inscrites à THÉÂ sont appariées en début d'année scolaire pour qu'une correspondance se mette en place avec les élèves engagés dans le même projet d'éducation artistique.

De décembre à mai : 10 heures d'intervention d'un comédien metteur en scène ou d'un danseur chorégraphe dans les classes.

En mars : rencontres intermédiaires entre classes et rencontre avec l'auteur associé.

Mai/juin : rencontres finales entre classes.

Le contenu du projet

Fréquenter (les rencontres) : les élèves rencontrent des artistes professionnels à l'occasion d'intervention en classe. Ils rencontrent un auteur de théâtre jeunesse. Ils découvrent des lieux culturels.

Pratiquer (les pratiques) : les élèves pratiquent le théâtre et la danse contemporaine de manière coopérative à partir d'une écriture théâtrale jeunesse contemporaine.

S'approprier (les connaissances) : les élèves s'approprient du vocabulaire propre au théâtre et à la danse contemporaine. Ils découvrent des écritures théâtrales contemporaines.

Restitutions envisagées/possibles

Restitutions devant les classes en mars et devant les familles en fin d'année scolaire.

Dépenses à envisager

Des déplacements sont à prévoir pour les rencontres intermédiaires et finales
Des sorties au théâtre sont à prévoir également

PROJETS CULTURELS HORS CONVENTION

Les projets s'inscrivent dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève et dans le volet culturel du projet d'école.

LE PROJET :

- doit s'inscrire dans un des domaines artistiques et culturels suivants : architecture, patrimoine, arts du cirque et de la rue, marionnettes, théâtre, expression dramatique, musique, danse, univers du livre de la lecture et des écritures, arts numériques, arts visuels, arts plastiques, arts appliqués, design, bande dessinée, cinéma audiovisuel, photographie, culture scientifique, développement durable, gastronomie et arts du goût, média et information ;
- est co-construit avec un ou plusieurs partenaires (prioritairement du territoire local) ;
- présente l'objectif essentiel d'un partenariat qui repose sur la rencontre avec un professionnel de la culture et l'expérience d'une démarche de création ou d'investigation pour l'élève ;
- le nombre d'heures d'intervention de l'artiste ou de partenaire scientifique en présence des élèves doit rester conséquent (sur une base de 10 heures d'intervention) ;
- les attentes, le rôle de l'enseignant et de l'intervenant sont clairement définis et régulés tout au long du projet (co-construction, co-animation, évaluation) ;
- le projet associe au moins deux disciplines ;
- la pédagogie de projet induit la transversalité des apprentissages ;
- présente une démarche pédagogique de qualité qui combine obligatoirement les 3 piliers de l'EAC : rencontres, pratiques, connaissances ;
- selon des situations variées et des modalités diversifiées, implique l'élève dans un dynamique individuelle et collective : d'expérimentation, d'exploration, de recherche, de création ;
- construit une pratique réflexive chez l'élève (retour d'expérience...) ;
- vise des objectifs de formation par l'art et à l'art pour l'élève à partir : des programmes d'enseignement et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du référentiel de l'EAC ;
- propose un ou plusieurs temps de restitution ou de valorisation au-delà des élèves impliqués dans le projet ;

La subvention sur crédits éducation nationale (DSDEN 31) est de 610€ maximum.

Afin d'équilibrer le budget, un co-financement est obligatoire. Il associe l'école, la collectivité locale et d'autres partenaires.



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

